



52e rallye national de la Côte Fleurie - 24 & 25 février 2023

A retourner accompagné obligatoirement des droits d'engagements d'un montant de 520€ (ordre Rallye de la Côte Fleurie) avant le lundi 13 février minuit (cachet de la poste faisant foi) à Stéphane DULONG - 12 Rue de Tadoussac - 14600 HONFLEUR

Réservé à l'organisation - Ne rien y inscrire !

N° de course	N° d'ordre	Date d'engagement	Groupe	Classe	Règlement Chèque Espèces Virement	Vérifications			
						Administratives	Techniques		
	Pilote		Copilote		Voiture				
Nom / Prénom :					Groupe		Classe		
Adresse :					Marque				
Code postal :					Modèle				
Ville :									
Date de naissance :					Année				
Lieu de naissance :					Cylindrée				
N° de permis :					N° immatriculation camping-car				
Délivré le :									
Préfecture :					N° passeport				
Nationalité :					N° homologation				
N° de téléphone :					Shakedown				
E-mail :									
Code ASA :					Jeudi 23 février - Montant 60€				
N° de licence :					Oui <input type="checkbox"/>				
Ecurie :					Non <input type="checkbox"/>				
N° de téléphone pendant le rallye :									
<p><i>Nous concurrents, reconnaissons avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur de la FFSA et connaître le règlement particulier de l'épreuve. Nous certifions être en possession de notre permis de conduire le jour de l'épreuve et être titulaire d'une licence en cours de validité. De part nos signatures, nous déclarons que les informations portées sur cette demande d'engagement sont sincères et véritables. Nous déclarons également que le véhicule est conforme au règlement technique FFSA en vigueur.</i></p>						Signature Pilote		Signature Copilote	
				Le					